



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 115  
publié le 15 avril 2021**

## Table des matières

### Décision émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2021 – 19 AG du 13 avril 2021 portant constitution du comité électoral consultatif en vue de l'élection du représentant des centres associés au conseil scientifique.....4

## **Décision émanant de l'administration générale (AG)**

**DECISION N° 2021 – 19 AG**  
**portant constitution du comité électoral consultatif**  
**en vue de l'élection du représentant des centres associés au conseil scientifique**

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le règlement intérieur du Cnam, notamment l'article 5-1,

**DECIDE :**

**Article 1** – Il est constitué un comité électoral consultatif dans le cadre de l'organisation de l'élection du représentant des centres associés au conseil scientifique au titre de l'année 2021.

**Article 2** – Ce comité électoral consultatif du Conservatoire national des arts et métiers comprend les membres suivants :

**Au titre des membres de droit :**

- Monsieur Olivier FARON, administrateur général, ou son représentant ;
- Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services, ou son représentant ;
- Madame Virginie VIGNERON, directrice des ressources humaines, ou son représentant ;
- Monsieur Marc GHEZA, directeur des affaires générales, ou son représentant ;


**Au titre des membres représentants des personnels et des élèves :**

- Monsieur Mathieu AUCEJO, représentant des personnels enseignants,
- Monsieur Alexandre GARCIA, représentant des personnels enseignants,
- Monsieur Jean-Luc THOMAS, représentant des personnels enseignants,
- Madame Jacqueline IMMELE, représentante des personnels BIATSS,
- Monsieur Philippe LE BRAS, représentant des personnels BIATSS,
- Madame Soraya OULALDJ, représentante des personnels BIATSS,
- Madame Kyra CONSTANTINOFF, représentante des élèves,
- Monsieur Timothé GUIVARCH, représentant des élèves.
- Madame Valérie TALAMONA, représentante des élèves,

**Article 3** – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 avril 2021

L'administrateur général



Olivier FARON

Diffusion : aux membres du comité électoral consultatif